Soubès

Approuvé le 10 avril 2025

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - Elargissement de voie	Commune	1534 m²
02	ER - Création d'une voie	Commune	1036 m²

Zones urbaines
- UA - Centre dense
- UApat - Centre dense avec qualité patrimoniale
- UC - Résidentiel
- UE - Activités économiques

Zones à urbaniser
- 1AU - Ouverte - Dominante habitat
- 2AU - Fermée – Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Ah - Habitée
- Airrig - Potentiellement irrigable (pour information)
- Ap - Paysages
- Apast - Pastoral
- Atvb - Trame verte et bleue

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nj - Jardins
- Nl - Loisirs
- Np - Paysage
- Ntvb - Trame verte et bleue

Prescriptions règlementaires
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré linéaire)
- Espace boisé classé
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré surfacique)
- Elément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré surfacique)
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRi (report à titre indicatif)
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)
- Secteurs de risques graves par ruissellement

Limite d'entité territoriale

Bâti

Parcelle

A75

Bande de recul applicable en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L111-6 du code de l'urbanisme

0 100 200 m